

GEORGE-P. VANIER
[L.S.]

CANADA

ÉLISABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Nos bien-aimés et fidèles SÉNATEURS du Canada et aux MEMBRES élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve convoqué le jeudi vingt-cinquième jour du mois de janvier 1962, date à laquelle vous étiez tenus et contraints d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous voulons par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa, susdite, le jeudi dix-huitième jour du mois de janvier 1962, à 3 heures de l'après-midi, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront par le Conseil commun du Canada, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre fidèle et bien-aimé major-général GEORGE-PHILIAS VANIER, Compagnon de Notre Ordre du Service Distingué, à qui Nous avons décerné Notre Croix Militaire et Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre Cité d'Ottawa, ce quatorzième jour de décembre en l'an de grâce mil neuf cent soixante et un, le dixième de Notre Règne.

Par ordre,

Le Sous-secrétaire d'État suppléant,
A. ALEX. CATTANACH.

DIEU SAUVE LA REINE